

# Jean-Jacques Panunzi porte plainte contre le collectif loi littoral

« La Corse traverse une période éminemment mouvementée qui chaque jour semble nous conduire un peu plus de Charybde en Scylla » a déclaré, hier, François Colonna devant le conseil général de la Corse-du-Sud. Faisant référence aux monstres marins de la mythologie grecque, l'élus des Deux Sorru estime que la Corse va de mal en pis. L'objet de cette analyse : les propos des membres du collectif loi littoral lors de leur rencontre avec un conseiller de François Hollande, la semaine dernière. Les associations environnementales ont laissé entendre que Jean-Jacques Panunzi serait intervenu auprès du préfet pour un passe-droit sur une bande remarquable du côté de Corti-Chiavari. Ces déclarations ont fait bondir Jean-Jacques Panunzi. Il a catégoriquement démenti ces affirmations dans nos colonnes. « Ces affirmations sont scandaleuses. C'est l'honneur d'un élu qu'on livre aux chiens ».

## « Des insinuations odieuses »

Hier, c'est la majorité départementale qui est montée au créneau pour mettre les points sur les « i » et soutenir son président. Insistant sur la volonté d'agir « entière et désintéressée » du conseil général, François Colonna a dénoncé les « attitudes pernicieuses aux relents poujadistes » notamment à l'encontre de la classe politique, de surcroît dans un climat de tensions et de violence. « Nous avons tous le cuir solide, mais



il est parfois des situations intolérables qu'il faut savoir dénoncer », a-t-il martelé. « Les insinuations odieuses murmurées à l'oreille d'un conseiller élyséen et relayées dans la presse selon lesquelles vous seriez intervenu auprès du préfet afin d'obtenir un passe-droit et plus encore le lien qui a été fait entre ce type d'intervention et la dérive mafieuse que connaît la Corse appelle la plus ferme condamnation ».

Au nom de la majorité, François Colonna a réfuté ces accusations « infondées ». « Nous les dénonçons car elles touchent injustement quelqu'un dont chacun sait l'engagement moral et personnel en faveur de son territoire

et de ses habitants. Nous les dénonçons car derrière ces attaques, c'est notre institution que l'on vise ; ce sont ses élus, toutes tendances confondues, que l'on désigne à la vindicte populaire. Et ce n'est sûrement pas avec de telles méthodes que la Corse sortira demain de la situation critique dans laquelle elle se trouve. Bien au contraire », a-t-il ajouté, apportant son soutien dans cette « sinistre » affaire.

De son côté, Jean-Jacques Panunzi a précisé qu'il allait engager une action en justice. Il va porter plainte en diffamation contre le collectif loi littoral.

P. C.-N.